

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Elus 15
En fonction 15
Présents 10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2023

Sous la présidence de Mme THILL Marie-Josée, MAIRE

Présents : Mme BARTHEL Myriam, M DEL PIZZO André, M SCHWEITZER Luc, Adjoints
Mme FROMHOLTZ Edwige, Mme LEICK Emilie, Mme JARBOT Aline
M CORNIBE Gérald, M. DENECKER Cédric, M PERIGNON Lionel
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme WELLENREITER Mireille, Mme BERNARD Stéphanie
M DANN Paul, M JILKA David, M LAMBERT Cyril

Secrétaire de séance : Mme BARTHEL Myriam

1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 25.89 % (taux commune inchangé 11.63 + taux départemental 14.26)
- Taxe foncière non bâtie : 49.79 %
- Taxe d'habitation : 8.66 %

2. Budget Primitif « COMMUNE » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 858 359.51 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 849 143.47 € et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « EAU » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 61 820.13 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 100 991.17 € et s'équilibrent.

4. Terrains au profit de la commune

Monsieur REMIGIUS Jean-Marie est décédé en septembre 2022.

Il était adjudicataire de la chasse d'Haute-Kontz durant plusieurs mandats.

Il était très attaché aux lieux et aimait beaucoup venir dans la commune. Il a souhaité que les terrains qu'il avait achetés pour mieux gérer sa chasse reviennent à la commune.

Ses héritiers, Madame REMIGIUS Pierrette son épouse, et sa fille Madame REMIGIUS Isabelle ont souhaité respecté son vœu en demandant à Madame le Maire de faire le nécessaire pour que ce don revienne à la commune.

Le Conseil Municipal accepte le don des parcelles :

- **n°26 en section n°8 d'une surface de 2 ares 60**
- **n°27 en section n°8 d'une surface de 0 are 76**
- **n°28 en section n°8 d'une surface de 8 ares 89**
- **n°76 en section n°8 d'une surface de 6 ares 66**
- **n° 69 en section F d'une surface de 22 ares 80**

Ces parcelles feront partie des biens de la commune.

L'étude de Maître Piroux-Faravari est en charge du transfert de propriété.

5. Emprise du Chemin des Russes

Monsieur PARMENTIER Philippe souhaite vendre à la commune pour l'euro symbolique les parcelles :

- **n° 47 section 5 d'une surface de 0.98 ares**
- **n° 50 section 5 d'une surface de 2 ares 15**

Le Conseil Municipal accepte la transaction et charge Madame le Maire d'entreprendre les démarches auprès de l'Etude de Maître Piroux-Faravari pour l'acquisition des parcelles.

6. Acquisition de terrains

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il existe dans le périmètre du captage d'eau potable des petites parcelles dont la taille varie entre 50 centiares et 1 are. Elle propose d'acheter ces petites parcelles lorsqu'elles seront proposées à la vente pour la somme de 100 €.


Le prix de l'are pour les autres parcelles reste à 100 € de l'are.

Le Conseil Municipal accepte la transaction et charge Madame Le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

HAUTE-KONTZ, le 12/04/2023

Le Maire,


THILL Marie-Josée

